



PROCÈS-VERBAL – PUBLIC

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CELCC)

1^{ère} séance – 13 février 2025 – 9 h à 11 h 14

Salle de direction, rez-de-chaussée

Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :

Membres

Rachel M. Deslauriers, présidente et conseillère municipale – District de Mitigomijokan (5)
Jean Lessard, vice-président et conseiller municipal – District de la Rivière-Blanche (17)
Benoît Delage, membre organisme – Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais
Jessy Desjardins, membre organisme – Brigil – En visioconférence
Lise Filiatrault, membre citoyenne
Ariane Hamel, membre citoyenne – En visioconférence
François PH Lapointe, membre organisme – Action Climat Outaouais – En visioconférence
Simon Nadeau – Citoyen – En visioconférence

Secrétaire

Josée Marcil, coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Frédéric Vandal, directeur – Service de transition écologique (STÉ)
Christine Gonthier-Gignac, cheffe de service, projets écologiques – STÉ – En visioconférence
Olimpia Pantelimon, coordonnatrice de projets – STÉ – En visioconférence
Geneviève Michon, coordonnatrice de projets écologiques – STÉ – En visioconférence
Quentin Liautaud, coordonnateur de projets écologiques – STÉ – En visioconférence
Yvan Blayo, coordonnateur de projets écologiques – STÉ – En visioconférence
Valérie Teasdale, coordonnatrice de projets écologiques, STÉ – En visioconférence
Catherine Bourgeois-Garault, adjointe administrative aux comités et commissions – DE
Séléna Beaumont-Demers, cheffe de service – Commissions et comités – DE – En visioconférence

Autres personnes présentes

4 personnes du public – observateurs – (2 en visioconférence)

3 personnes du public – Intervenants – Questions du public

- Chantal Pelletier, citoyenne – Gatineau sans pesticides
- Sophie Vivier, citoyenne – Gatineau sans pesticides
- Jean-Marc Emery, citoyen – Club des ornithologues de l'Outaouais

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidence constate le quorum et ouvre la séance en mode hybride et publique à 9 h. Il s'agit de la première séance de l'année, marquant la reprise des travaux des comités et commissions depuis les élections municipales. Sept (7) séances sont prévues en 2026. La rencontre d'aujourd'hui portera notamment sur la présentation du

plan de travail proposé pour la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques en 2026. La présidence précise que la séance sera enregistrée pour visionnement en différé sur le site Web de la Ville. On indique qu'un tour de table sera proposé sous peu afin de se présenter tout en soulignant l'arrivée de M. Jean Lessard à la vice-présidence de la Commission.

2. Adoption de l'ordre du jour

Une demande est faite pour modifier l'ordre de présentation du Plan de travail, afin de devancer le point 7 de l'ordre du jour au point 6.

Il est proposé par Lise Filiatrault

Appuyé par Benoit Delage

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance avec la modification proposée.

Adoptée

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré à la suite de la lecture des sujets inscrits à l'ordre du jour.

4. Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance publique du 11 septembre 2025, préalablement validé par les membres, est déposé et disponible sur le site Web de la Ville. Aucun suivi n'est requis.

5. Période de questions du public

Six (6) personnes du public assistent à la séance. Trois (3) personnes interviennent lors de la période de questions du public.

1- Première question :

Chantal Pelletier, citoyenne – Gatineau sans pesticides (GSP) – participation en présentiel

L'intervention est au nom de Gatineau sans pesticides et vise à revenir sur les recommandations formulées antérieurement par GSP concernant la gestion des pesticides à usage esthétique. Il est notamment rappelé qu'en novembre 2023, GSP avait demandé à la Commission, et recommandé au conseil municipal d'adopter un règlement fondé sur le principe de précaution (basé sur des pesticides à faible impact et des biopesticides). Il est mentionné que ce principe s'applique déjà pour les cours de CPE et garderie où les seuls pesticides permis sont ceux qui contiennent les ingrédients actifs mentionnés à l'annexe 2 du Code de gestion des pesticides du gouvernement du Québec. On indique que le conseil municipal avait plutôt adopté un règlement, en avril 2024, basé sur une liste de produits interdits, laissant encore place à l'utilisation de produits nocifs qui ne se trouvent pas encore dans la liste des produits interdits. À titre d'exemple, le dicamba, un herbicide très répandu en milieu agricole et fréquemment appliqué sur des pelouses à Gatineau. Pour GSP, cette approche de règlement basé sur des produits interdits rend le travail d'inspection plus complexe et de contrôle plus complexe. On mentionne qu'un règlement basé sur des produits actifs autorisés offrirait à la Ville et aux citoyens un cadre de référence simplifié. La question posée à la CELCC est la suivante : La Commission est-elle disposée à poursuivre le travail de protection

de la santé et de la biodiversité sur le territoire de Gatineau afin de recommander une modification du règlement, notamment en privilégiant une liste de produits autorisés (pesticides à faible impact et biopesticides), dont l'innocuité a été démontrée plutôt qu'une liste de produits interdits? Mme Pelletier conclut en mentionnant que GSP serait heureux de contribuer au changement à apporter au règlement.

Échanges ou commentaires

Le Service remercie Mme Pelletier pour son intervention. Le Service indique que les préoccupations soulevées sont connues et importantes, ce sujet revenant souvent à la Commission. Il est précisé que des démarches ont été entamées, entre autres à la Commission dans les dernières années avec l'approbation du règlement sur la gestion des pesticides. On explique que le plan de travail 2026 de la CELCC prévoit la présentation d'un bilan de la première année d'application du règlement sur les pesticides, qui inclut également la démarche de modification réglementaire. Ces éléments avaient été abordés en Commission en 2024-2025. Par ailleurs, le Service précise qu'une entente avec le Conseil scientifique de la Ville de Gatineau, en partenariat avec l'UQO, est en cours afin d'étudier cette question, notamment celle d'une approche « liste blanche » et l'ensemble des démarches en cours sur les possibilités en respect du cadre légal québécois. La présidence souligne avoir l'intention de travailler avec les équipes, en regardant ce qui est possible de faire, selon le cadre provincial, sous toutes réserves.

2- Deuxième question :

Sophie Vivier, citoyenne – Gatineau sans pesticides (GSP) – participation en présentiel

L'intervention porte sur l'inquiétude de Gatineau sans pesticides au sujet de la présence de pesticides dans l'eau potable à Gatineau. On indique que bien que la Ville interdise le glyphosate sur les pelouses, ce produit continue d'être utilisé sur les terres agricoles. Le glyphosate et tous les autres pesticides, par ruissellement, finissent par aller dans les cours d'eau et les différentes substances peuvent interagir entre elles et avoir des conséquences dangereuses « effet cocktail ». Il est mentionné que pour avoir un portrait plus exact de la quantité de pesticides dans l'eau potable, il faudrait que les analyses tiennent compte de la concentration totale des pesticides et non seulement les produits individuels. Bien qu'à Gatineau, les concentrations de pesticides dans l'eau potable sont conformes aux normes en vigueur au Québec, il est souligné que les quantités acceptables de pesticides sont tout de même vingt fois supérieures à celles tolérées dans les pays de l'Union européenne. En plus de représenter un danger pour l'environnement et la biodiversité, des pesticides s'accumulent dans nos organismes et peuvent causer notamment des dérèglements hormonaux, la maladie de Parkinson et des cancers. Il est également rappelé que le règlement sur la qualité de l'eau potable exige que l'eau potable des municipalités de plus de cinq mille habitants soit testée quatre fois par année, pour la présence de certains pesticides, et ce partout au Québec. Or, selon les particularités agricoles, industrielles et environnementales de chaque territoire, il peut y avoir des risques différents. Rappelons que les terres agricoles représentent quarante pour cent du territoire de Gatineau. La question posée est la suivante : la Commission est-elle prête à appuyer une révision des méthodes d'analyse de l'eau potable, notamment en abaissant les seuils de détection; en élargissant la liste des pesticides analysés, afin de mieux refléter les réalités du territoire de Gatineau?

Échanges ou commentaires

Le Service remercie Mme Vivier pour son intervention. Il est précisé que la question est complexe et relève directement du Service de l'eau et des matières résiduelles, responsable des usines et des analyses de l'eau potable. La question a d'ailleurs été transmise tout récemment à ce Service. Il est mentionné que Gatineau dispose d'un laboratoire scientifique agréé, un des seuls dans l'ouest du Québec. Les normes appliquées sont celles déterminées au niveau provincial, ce qui limite la marge de manœuvre municipale. Des éléments de réponses (retour d'information) vous seront acheminés dans les prochaines semaines lorsque le Service aura eu l'occasion d'analyser la question.

3 – Troisième question :

Jean-Marc Emery, citoyen – Club des ornithologues de l'Outaouais

L'intervention porte sur la certification Ville amie des oiseaux. M. Emery souligne l'obtention par Gatineau de la certification « Ville amie des oiseaux » de Nature Canada. Des félicitations sont adressées pour le travail collectif de la Ville, des organismes et des partenaires. Il est rappelé que cette certification constitue une étape importante, mais non une finalité. D'autres enjeux connexes sont rappelés : l'impact des pesticides sur les oiseaux; les collisions avec les vitrages; les chats errants; l'importance de maintenir et bonifier les actions entreprises. M. Emery se demande pourquoi la certification n'a-t-elle pas encore été annoncée publiquement, et quand la Ville prévoit-elle en faire la promotion officielle?

Échanges ou commentaires

La présidence remercie M. Emery pour son intervention. Il est confirmé que la certification est officiellement obtenue. Il est précisé que la signature officielle doit être effectuée par la ministre de l'Environnement et que la Ville souhaite organiser un événement officiel réunissant la mairesse et la ministre. Les délais sont liés à la coordination des horaires entre les différentes parties. Une annonce publique et un communiqué suivront la tenue de cet événement.

6. Tour de table et bons coups : Environnement et transition écologique

Un tour de table est effectué afin de permettre aux membres de la Commission de se présenter. Les membres sont ensuite invités à partager une nouvelle ou un bon coup en lien avec les sujets traités par la Commission. Ce moment vise à faire rayonner des initiatives, projets et collaborations, ainsi qu'à poser un regard positif sur l'actualité environnementale et climatique.

Renforcement organisationnel

Le Service de transition écologique souligne les avancées importantes en matière de ressources humaines, notamment la dotation de plusieurs postes. Cette démarche contribue à renforcer la capacité d'action du Service et à soutenir la mise en œuvre des plans et projets structurants.

Mobilisation régionale et Sommet climat

Le Sommet climatique tenu en octobre 2025 (1^{re} édition) est mis en lumière et est qualifié de bel événement marqué par une forte participation du public; une réelle effervescence dans les échanges et présentations. Le Sommet s'inscrit dans une dynamique du Partenariat climat Outaouais, favorisant la concertation régionale et le partage d'expertises.

Liens intersectoriels et gouvernance

L'importance du lien entre le Comité consultatif agricole et la CELCC est souligné et sera facilité par le fait que la vice-présidence de la CELCC membre élu des deux instances.

Collaborations

On indique également que la reconnaissance des collaborations entre les commissions est un bon coup, que l'intégration d'une logique d'interconnexion notamment par la présence de présidences et vice-présidences communes est positive. Une meilleure gouvernance transversale est particulièrement pertinente pour les enjeux environnementaux.

Regard régional et reconnaissance externe

Un membre souligne avoir observé une évolution marquée de la posture de la Ville, notamment une augmentation de la capacité municipale en environnement, une approche davantage axée sur la concertation et le travail en commun. L'exemple du Sommet climat est mentionné pour tel une zone de travail collective, permettant d'aller chercher le meilleur des partenaires. On souligne aussi l'obtention du prix Guy-Chartrand, décerné par Trajectoire Québec au CREDDO pour le projet de voiture en partage, reconnu pour sa contribution à la mobilité durable.

Recherche, enjeux sociaux

Un membre partage son intérêt pour les enjeux sociaux liés aux inondations, particulièrement à Gatineau. On souligne la participation d'un membre à une conférence internationale tenue en novembre dernier portant sur la transition socio-écologique et le développement des communautés. Il est également question des dernières étapes du Fonds. Il est souligné que les acteurs semblent engagés dans une même direction.

Suivi citoyen et reddition de comptes

La mission d'Action Climat Gatineau est rappelée : suivre et analyser les plans climat aux niveaux municipal, provincial et fédéral; s'assurer que les engagements climatiques sont bien pris en compte pour la région. Il indique qu'un rapport annuel est en cours de finalisation, incluant bons coups et éléments à améliorer, et qu'il sera publié prochainement, avec un avis transmis à la Commission.

Mobilité durable et vision à long terme

Un membre souligne comme bon coup l'annonce du train à haute vitesse, Alto, qui s'en vient dans la région et qui va avoir un effet sur la mobilité à Gatineau, estimant qu'il y a une conjoncture favorable pour la mobilité durable dans la région. L'emplacement de la station pourrait avoir un impact important. Il serait intéressant d'explorer la possibilité que la Commission puisse éventuellement se prononcer sur l'importance que la station soit positionnée au centre-ville d'Ottawa plutôt qu'en périphérie. Le tout permettra de mieux connecter le futur tramway et les futurs investissements en transports publics. Il est souligné que ce projet pourrait faciliter le détachement plus rapidement à l'hyper dépendance à l'automobile.

7. Plan de travail 2026 de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques – Présentation

Frédéric Vandal, directeur du Service de transition écologique (STE) présente aux membres la proposition du plan de travail 2026 de la Commission, en vue d'obtenir une recommandation. Il est rappelé que le plan de travail proposé couvre uniquement

l'année 2026. La proposition actuelle tient compte des priorités organisationnelles, de la continuité de certains dossiers prioritaires, de la capacité des équipes ainsi que des sujets d'intérêts identifiés pour la Commission. Un atelier de travail auprès des élus a aussi eu lieu. Le plan présenté est basé sur une planification de sept (7) séances pour l'année 2026. Six (6) grands dossiers, de même que l'objectif de la Commission pour chacun, sont présentés aux membres :

Dossier 1 : Tracé écologique – Trame verte et bleue

Objectif de la Commission : Formuler des orientations sur le projet d'identification de la trame verte et bleue, en portant une attention particulière à la vision, aux bénéfices, aux enjeux et aux impacts du projet.

Rôle de la Commission : Analyse et orientation

Dossier 2 : Électrification – Plan directeur des bornes de recharge à Gatineau (volet public)

Objectif de la Commission : Recommander l'adoption du Plan directeur des bornes de recharge à Gatineau, volet public.

Rôle de la Commission : Recommandation

Dossier 3 : Bilan intégré de la transition écologique

Objectif de la Commission : Recevoir le bilan des actions réalisées dans le cadre de la transition écologique en 2025 et recommander son dépôt au conseil municipal.

Rôle de la Commission : Recommandation

Dossier 4 : Programme de donation d'arbres

Objectif de la Commission : Participer à la révision et bonification du programme municipal de dons d'arbres en apportant une perspective élargie sur son potentiel.

Rôle de la Commission : Analyse et orientation

Dossier 5 : Pesticides (Règlement 955-2024)

Objectif de la Commission : Recevoir une mise à jour concernant l'application réglementaire après une année.

Rôle de la Commission : Information

Dossier 6 : Plan de réduction de la consommation énergétique des résidences

Objectif de la Commission : Participer au processus de consultation publique et formuler des orientations pour l'élaboration d'un plan de réduction de la consommation énergétique des résidences, incluant des mesures écoénergétiques et des orientations sur les impacts potentiels (normes de construction, coût du logement, etc.).

Rôle de la Commission : Analyse et orientation

Période d'échanges

Priorités de la présidence

À la suite de la présentation du plan de travail, la présidence informe les membres de ses priorités : soit l'accélération des efforts visant l'atteinte des objectifs de réduction des GES à l'horizon 2030, le maintien de ces objectifs sans les repousser, encourager les équipes à cet effet ainsi que sa volonté de se rendre à une étape de projets structurants et de projets à déployer.

La présidence souligne également l'importance d'intégrer un volet de production d'énergies renouvelables, notamment en réponse aux enjeux de gestion de la pointe, et

de poursuivre les efforts en adaptation aux changements climatiques et en protection des milieux naturels. L'année 2026 constitue une année de transition, à caractère évolutif, permettant de consolider les bases des actions prévues.

Bilan intégré

Un membre commente favorablement le plan de travail et s'interroge sur le bilan intégré prévu au dossier 3, souhaitant que celui-ci permette non seulement un constat, mais également des ajustements concrets advenant des écarts dans l'atteinte des objectifs. La direction précise que cette approche fait partie des procédures habituelles du Service, le bilan servant à mesurer l'avancement, identifier les écarts et corriger les actions au besoin. La présidence souligne que ce bilan devra orienter les décisions afin d'aller plus vite, mieux et plus loin. Le Service précise que cela fait effectivement partie des bonnes pratiques et que c'est une procédure habituelle qui s'inscrit déjà dans leur approche.

Programme de donation d'arbres

Concernant le programme de donation d'arbres, des membres soulèvent diverses préoccupations, notamment quant à la sélection des essences, à la propagation du nerprun, à la capacité des citoyens à assurer l'entretien des arbres, à l'absence de données sur le taux de réussite des plantations ainsi qu'à la mortalité parfois observée des arbres distribués. Il est également mentionné que l'absence d'un suivi systématique au sujet des arbres donnés ne permet actuellement pas d'évaluer l'efficacité réelle du programme. Le Service précise que le choix des essences s'appuie sur le Plan de foresterie urbaine et que des mesures de contrôle du nerprun sont déjà prévues, l'approche privilégiée étant actuellement le contrôle plutôt que l'éradication. Il est souligné également l'importance de travailler en collaboration avec le milieu, notamment les associations et organismes communautaires, afin de soutenir les citoyens dans la plantation et l'entretien des arbres.

Il est indiqué que les commentaires formulés seront pris en compte dans le cadre de la révision et de la bonification du programme, notamment en ce qui concerne la planification des activités de plantation, dans une optique de « bons arbres aux bons endroits » et de bonification des écosystèmes. La présidence rappelle que l'objectif du dossier vise précisément à améliorer l'efficacité et le potentiel du programme de donation d'arbres, en tenant compte des enjeux soulevés par les membres. Un membre souligne à cet égard l'intérêt de documenter davantage le succès réel des initiatives, notamment en lien avec la mortalité observée, afin de mieux évaluer l'impact du programme. Il est également question de considérer le programme à la lumière du Plan de foresterie urbaine et du contexte de réduction des programmes fédéraux, afin d'en mesurer les impacts et les ajustements requis.

Pesticides

Au sujet des pesticides (dossier 5), un membre souligne la coexistence observée entre monocultures de gazon et prairies sauvages sur le territoire et s'interroge sur les impacts potentiels des pesticides. Il suggère qu'un recensement des monocultures de gazon pourrait permettre de mieux comprendre l'usage des pesticides. Le Service indique que les équipes assurent déjà un suivi sur le terrain et qu'il évaluera, sous toutes réserves, avec le Service de l'eau et des matières résiduelles, la pertinence d'optimiser les outils de suivi existants.

Pause de 10 h 33 à 10 h 40

La discussion se poursuit au retour de la pause

Consommation énergétique

En lien avec la consommation énergétique et la conversion des bâtiments (dossier 6), une question est posée au sujet de l'impact réel de la réduction de la consommation électrique sur les GES, particulièrement pour les bâtiments déjà électrifiés, et s'informe de la présence d'un volet de conversion pour les bâtiments plus anciens. Le Service précise qu'un portrait thermographique, réalisé en partenariat avec l'UQAM, est en cours afin d'identifier les secteurs prioritaires et de guider les interventions. La présidence rappelle que la réduction des GES passe également par une meilleure gestion de l'énergie et de la pointe.

Plan directeur des bornes de recharge

Des membres expriment des réserves quant à la pertinence du dossier, compte tenu des enjeux spécifiques de l'Outaouais, notamment la pointe énergétique et le caractère technique du sujet. Un membre se demande si la Commission est utilisée de la meilleure façon possible avec ce dossier. Certains ont du mal à voir le type de contribution attendue à ce sujet. La direction du Service précise que le Plan directeur vise avant tout à analyser les besoins réels, à se doter d'un cadre décisionnel et à ne pas compromettre l'accès à d'éventuelles subventions, tout en permettant ultimement de décider s'il y a lieu de déployer ou non des bornes additionnelles. La vice-présidence souligne l'importance d'intégrer également le volet touristique et les déplacements durables.

Rôle de la Commission et participation à de grands chantiers

Des membres questionnent le rôle de la Commission dans les grands chantiers structurants de la Ville et soulignent l'importance d'avoir été invités à discuter de la révision du Schéma d'aménagement (SAD). Il est notamment suggéré que la Commission dispose, sous l'angle des enjeux environnementaux, d'un droit de parole équivalent à celui de la Commission du développement du territoire et de l'habitation (CDTH), si possible, dans ce type de dossier structurant.

Les échanges portent également sur l'articulation entre les travaux de la Commission et plusieurs dossiers connexes, dont le Plan climat, le Test climat et les dossiers d'adaptation aux changements climatiques, compte tenu de leurs liens étroits avec le mandat de la CELCC. Des membres expriment le souhait de mieux comprendre comment assurer une surveillance adéquate du Plan climat, lequel est jugé prioritaire et nécessitant une attention soutenue.

L'administration précise que les dossiers sont inscrits au plan de travail de la commission porteuse, en fonction de son mandat propre, lequel diffère d'une commission à l'autre. Les collaborations intercommissions permettent toutefois à la CELCC de prendre part aux discussions entourant des sujets d'intérêt commun, notamment le Schéma d'aménagement. Il est mentionné que les plans de travail de la CELCC et de la CDTH prévoient un potentiel de collaboration, modulé selon la contribution recherchée pour l'année en cours dans le cheminement d'un dossier.

Dans le cas du Schéma d'aménagement, la présidente précise que la CDTH est porteuse du dossier, mais que des collaborations entre commissions sont prévues, sous réserve des étapes et des besoins du processus. Des précisions sont demandées quant aux modalités de contribution de la CELCC, notamment la possibilité de se pencher sur certains rapports ou bilans en appui aux travaux.

Concernant le Test climat, il est précisé que l'outil est en cours d'élaboration et qu'il fera l'objet d'une période de test en 2026 au niveau des opérations internes, compte tenu de ses aspects techniques. Pour ces raisons, il n'est pas inscrit au plan de travail de la Commission pour l'année en cours.

Un membre suggère de retirer le dossier des bornes de recharge afin d'y intégrer le dossier majeur de la révision du Schéma d'aménagement (OGAT), considérant l'importance stratégique de ce chantier et ses liens directs avec le mandat de la CELCC. Cette proposition s'accompagne d'un rappel quant à l'importance pour la Commission de participer activement à ce processus. Cette proposition n'est pas retenue puisque le dossier est porté par la CDTH et que le STÉ souhaite la contribution de la CELCC sur la question des bornes de recharge en 2026. Enfin, il est proposé d'ajouter un point d'information à l'ordre du jour des prochaines séances afin d'assurer un suivi des collaborations intercommissions et de l'avancement des dossiers structurants.

Proposition de bonification au plan de travail

Le Service propose une bonification pour clarification, soit de bonifier, en complément d'information, le libellé de l'objectif lié au dossier 4 « Programme de donation d'arbres » en ajoutant, dans son descriptif « et son efficacité » :

Objectif : Participer à la révision et bonification du programme municipal de dons d'arbres en apportant une perspective élargie sur son potentiel et son efficacité.

Il est proposé par Simon Nadeau

Appuyé par Benoit Delage

Recommandation

CELCC-2026-01

La Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (CELCC), lors de sa séance régulière du 13 février 2026, recommande au conseil municipal :

D'adopter le plan de travail 2026 de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques tel que modifié.

Il est proposé par Jean Lessard

Appuyé par Benoit Delage

Adoptée

Lise Filiatrault quitte la séance à 11 h 09. Le quorum est maintenu.

8. Retour sur l'automne 2025 – Point d'information

Frédéric Vandal, directeur du Service de transition écologique, présente un retour sur les principaux travaux, avancées et démarches réalisées à l'automne 2025, à titre informatif.

Ressources humaines et capacité organisationnelle

La démarche de dotation amorcée au cours de l'année s'est poursuivie à l'automne. Les premières retombées positives de cette démarche sont déjà observables, tant en matière de capacité interne que de soutien aux projets structurants du service. Le renforcement

des équipes permet une meilleure prise en charge des mandats stratégiques, notamment en environnement, adaptation climatique et biodiversité.

Financement et subventions gouvernementales

Des demandes de subvention ont été déposées ou préparées auprès du ministère de l'Environnement et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), notamment dans le cadre : du Programme de gestion durable des eaux; du Plan de protection des sources d'eau potable, incluant des démarches liées au déploiement et à la sécurisation des sources d'eau. Il est précisé qu'à l'automne, certains programmes environnementaux ont été temporairement mis sur pause, ce qui est perçu positivement, puisqu'il permet de consolider les projets et de déposer prochainement des demandes de conventions financières structurantes.

Soutien aux partenaires

Des efforts soutenus ont été consacrés à l'appui des organismes partenaires en environnement, notamment le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO); Enviro Éduc-Action et MOBI-O. Ce soutien s'inscrit dans une logique de collaboration régionale et de renforcement des missions complémentaires portées par ces organismes.

Biodiversité et communautés autochtones

Des progrès significatifs ont été réalisés dans le cadre du plan d'action en biodiversité régionale, en collaboration avec Kitigan Zibi. L'objectif visé est l'obtention d'un décret du gouvernement provincial, afin de permettre d'aller plus loin dans la mise en œuvre du plan d'action et de consolider les mesures de protection et de valorisation de la biodiversité.

Conservation et milieux naturels

Une étape importante a été franchie avec l'avancement du plan de conservation du lac Beauchamp, reconnu comme un poumon écologique majeur de l'est du territoire. Cette avancée est qualifiée de belle étape structurante pour la protection des milieux naturels urbains.

Reconnaissance

La Ville a obtenu la certification « Ville amie des oiseaux », ce qui constitue une reconnaissance importante des efforts déployés en matière de biodiversité et d'aménagements favorables à la faune aviaire.

Formation

Des activités de formation et de partage de connaissances ont été réalisées. L'exemple du Sommet Climat est expliqué. Cette activité a permis des échanges avec la Ville d'Ottawa et la CCN; un partage d'expertises en matière de planification stratégique; un meilleur arrimage entre différents plans municipaux liés aux changements climatiques. Ces échanges ont contribué à amorcer plusieurs démarches prioritaires pour la suite des travaux du service.

Période d'échanges

Fonds vert

Un membre a demandé des précisions sur l'état d'avancement du Fonds vert, dossier ayant été présenté à l'automne dernier en commission. Le Service a répondu que différents scénarios sont actuellement à l'étude; la responsable du dossier étant en

congé, certains échéanciers seront ajustés. L'intention demeure toutefois de soumettre un scénario au Conseil municipal et de lancer de nouveaux programmes de subvention ultérieurement.

9. Divers

9.1 Suivi des recommandations, s'il y a lieu

Il est expliqué que le point Divers permet maintenant de faire un suivi sur les recommandations de la Commission qui sont transmises au CM, s'il y a lieu. Aucun suivi n'est à faire en cette première séance 2026.

À la demande de la présidence, un point statutaire de suivi sera inscrit à l'ordre du jour afin de présenter, à titre informatif, l'avancement de certains dossiers ainsi que les éléments de vigie, lors des prochaines séances.

10. Prochaine séance

Il est indiqué que la prochaine séance de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques se tiendra le 12 mars 2026, à 15 h.

11. Levée de la séance publique

Il est proposé par Benoit Delage

Appuyé par Jean Lessard

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 11 h 14.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière

	
PRÉSIDENTE	SECRÉTAIRE
RACHEL M. DESLAURIERS	JOSÉE MARCIL